CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E55580** **VALABLE JUSQU'AU** **03/10/2027**

ÉDITÉ LE 30/09/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/2003

Forme juridique : EIRL
DEPUIS LE 04/04/2024

Capital : 0

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RM EPINAL 449644806RM88

Siret : 449 644 806 00019

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 88-5815 02 0

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 4 173 523 104

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 4 173 523 104

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2026

Raison sociale : SIMON PASCAL

370 ROUTE DE XERTIGNY
HADOL BASSE
88220 HADOL

Téléphone : 03 29 32 54 25 **Fax :**

Portable :

Responsabilité légale :
SIMON PASCAL CHEF D'ENTREPRISE

Site Internet :

E-mail : simon.pascal88@orange.fr

Effectif moyen : 2 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 218 090 **Tranche de classification :** CA1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2111	Maçonnerie et ouvrage en béton armé (Technicité courante)	2	24/09/2024
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

30/09/2026 17:17

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.